



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 127819

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur le développement des attaques de requins contre des nageurs ou des *body-boarders*, sur les côtes de l'île de La Réunion. En quelques mois quatre agressions de Réunionnais ont été recensées, ce qui suscite une vive et légitime inquiétude de la population. Il souhaite savoir s'il envisage de mener une action forte de battue contre les « requins mangeurs d'hommes » et si une collaboration avec les autorités américaines qui ont une expérience confirmée en ce domaine est prévue.

Texte de la réponse

L'année 2011 a effectivement été marquée par un volume inédit d'attaques de requins sur le littoral réunionnais, connu pour sa forte exposition à ce risque. Six attaques, ayant entraîné deux décès et une amputation, ont en effet été dénombrés en 2011. L'ensemble des victimes pratiquaient le surf au moment de l'attaque. Il s'agit d'une activité particulièrement sensible à ce risque. Une attaque sans victime a été enregistrée depuis le début de l'année 2012, elle concernait également un pratiquant de body board. Un certain nombre de mesures ont été adoptées face à une situation exceptionnelle et la mise en oeuvre d'opérations de collaboration internationale constitue une part de la réponse de l'État à cette situation. Les mesures entreprises ont été présentées de façon détaillée lors de la première réunion du comité réunionnais de réduction du risque requins (C4R) qui s'est tenue le 6 février dernier. Elles ont porté dans les trois domaines prioritaires suivants : - plutôt que d'organiser une action de battue dont les effets ne sont pas garantis, il est tout d'abord apparu indispensable d'améliorer la connaissance scientifique du phénomène. Une première phase de marquage de requins a permis de débiter le suivi des requins tigres et bouledogues, espèces côtières considérées comme les plus dangereuses pour l'homme. Une seconde phase de marquage et de suivi commencera ces prochaines semaines, dans le cadre d'une étude dont le pilotage a été confié par l'État et le conseil régional de La Réunion à l'institut de recherche pour le développement (IRD), en lien avec d'autres partenaires locaux. L'étude CHARC (connaissance de l'habitat des requins côtiers à La Réunion), doit permettre, par le croisement de l'ensemble des données pertinentes, d'identifier les facteurs, notamment environnementaux et de définir les leviers d'action possibles - dont le prélèvement éventuel d'individus - pour faire face au problème. En complément de cette très ambitieuse étude, le conseil régional porte une seconde étude relative aux dispositifs de protection face au risque. Il s'agira, au regard notamment des expériences menées dans d'autres pays, de faire le point sur les dispositifs considérés comme les plus adaptés aux spécificités du littoral réunionnais et aux pratiques nautiques qui y prennent place ; - le second volet de la stratégie régionale porte sur la prévention des accidents, priorité gérée conjointement par les services de l'État et les municipalités. Des mesures d'organisation et de renforcement de la chaîne des secours ont été mises en place, tandis qu'un travail innovant a été conduit dans les domaines de la protection et de l'information des baigneurs et des pratiquants d'activités nautiques. Une signalétique spécifique a ainsi été conçue puis déployée dans les zones considérées comme les plus exposées, tandis que des moyens de protection de type « filets » ont été mis en place afin de mieux assurer la sécurité de la baignade

; - le troisième axe de la démarche a porté sur l'accompagnement des activités sportives et économiques directement ou indirectement touchées par la crise. Un protocole a été établi par la ligue départementale de surf, avec le soutien des services de l'État. Ce protocole vise à renforcer la sécurité des pratiques encadrées, par un effort accru de surveillance. Il a ainsi été proposé aux structures souhaitant s'impliquer dans la démarche de procéder au recrutement de personnels complémentaires, sous la forme de contrats aidés (CAE). Au total, ce sont une vingtaine de CAE qui sont en fonction à l'heure actuelle. Un soutien à l'acquisition de matériels de sécurité complémentaires a également pu être assuré. Un dispositif d'aide et d'accompagnement des secteurs économiques touchés par la « crise requins » a par ailleurs été mis en place par la préfecture en lien avec la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion. Les mesures adoptées ont reposé sur une concertation très étroite entre l'État, les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. L'enjeu actuel consiste à intensifier et à veiller à la bonne mise en oeuvre des démarches engagées. De nombreux contacts ont notamment été établis ces dernières semaines afin que les mesures ciblées géographiquement dans la zone des attaques dans un premier temps, puissent être étendues à l'ensemble des communes littorales. La collaboration internationale que vous appelez de vos vœux revêt bien évidemment un caractère prioritaire, tant l'expérience acquise dans d'autres endroits du monde est précieuse et peut être profitable. La dimension internationale est d'ores et déjà intégrée dans les réflexions en cours. L'étude CHARC sera conduite par un responsable ayant des liens très étroits avec les services compétents d'Afrique du sud avec lesquels il a exercé ses activités durant plusieurs années. L'étude conduite par le conseil régional de La Réunion fera le point sur les dispositifs de protection existants à l'échelle internationale, tandis que la signalétique spécifique mise en place tient largement compte du retour d'expérience au sein des pays connaissant la problématique depuis plusieurs décennies (États-Unis, Afrique du Sud, Australie...). Le préfet de La Réunion a saisi la commission de l'océan indien (COI) afin que le risque requins soit inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres de la COI en fin d'année 2012. En effet, les attaques qui ont touché le littoral réunionnais ne sont pas isolées, comme en attestent les deux décès constatés en 2011 dans les eaux seychelloises. La démarche initiée par le préfet de La Réunion a conduit le conseil des ministres à lancer un groupe de travail à l'échelle régionale, qui a pu se réunir une première fois le 16 décembre afin de partager les expériences et les pratiques régionales. Un séminaire régional devrait se tenir avant l'été.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127819

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1024

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3964